

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

**Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE**

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 17

Date de convocation : 21.01.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mme Christine TEULIER – M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE – Didier KAZMA - Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

**Procurations : Mme Michèle JOSEPH-EDMOND à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Laurence ZARATE à Mme Christine TEULIER,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,**

Absents : Mmes Laurianne VINCENT – Mathilde KART-BENTRARI - Marine FARBOS – Marie-Emilie BOTELLA – MM. Ambdillah BACAR – Robert GREVEN.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Approbation du nouveau règlement intérieur d'AVEYRON
INGENIERIE.**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départementale des Maires de l'AVEYRON et en vertu de l'article L. 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

Accusé de réception en préfecture
012-211200134-20260129-20260129_15-DE
Reçu le 10/02/2026

L'article L. 5511.1 du Code Général des Collectivités prévoit que « cette agence est chargée d'apporter aux Collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé par délibération du 15 mai 2019 d'adhérer à AVEYRON INGENIERIE et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence.

Madame la Maire précise au Conseil Municipal qu'AVEYRON INGENIERIE s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission.

Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

CONFIRME son adhésion à l'Agence Départementale AVEYRON INGENIERIE.

APPROUVE le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération est approuvée l'unanimité.

Cette délibération annule et remplace la précédente délibération (acte n° 20260129_10-DE).

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **30 janvier 2026**

Publiée ou Notifiée le **30 janvier 2026**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,


Séverine MAZARS



Pour extrait conforme,

La Maire,


Christine TEULIER

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cédex 7 dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>.